

COMMUNE DE GROSROUVRE

DEPARTEMENT
YVELINES

ARRONDISSEMENT
RAMBOUILLET

CANTON
MONTFORT-L'AMAURY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc WINOCOUR, Maire.

Nombre	15
de Conseillers en exercice	
de Présents	14
de Votants	15

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc, M. STOUVER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mme. LALANDRE Jacqueline ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves, Mme. LAINE Angèle, Mme. LALANDRE Jacqueline

Absents représentés : Mme. MILLION Anne représentée par M. Marc WINOCOUR

Secrétaire de séance :

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) le 24/06/2014.

L'article R*123-1 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L123-1-3 du code de l'urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard, deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

M. le Maire expose alors le projet de PADD :

- ▣ Maintenir la qualité du cadre de vie et assurer la protection des espaces naturels, des paysages et de l'environnement
- ▣ Poursuivre une croissance maîtrisée de l'habitat et diversifier l'offre de logements
- ▣ Consolider et faire émerger une vie économique
- ▣ Améliorer les conditions de déplacement
- ▣ Développer des actions en faveur du développement durable

Après cet exposé, M.

le Maire déclare le débat ouvert:

Q : Monsieur CHABOCHE souhaite que les activités artisanales soient mises en valeur.

R : Monsieur WINOCOUR indique que les activités artisanales seront bien notifiées dans le règlement pour les zones concernées.

Q : Un Conseiller souhaite que le réseau de transports en commun soit plus attractif.

R : Monsieur WINOCOUR précise qu'un chapitre du PADD aborde les conditions de déplacements, mais que les transports sont la compétence du SITERR mis en œuvre par TRANSDEV. Néanmoins, des solutions de covoiture au travers d'associations vont d'ores et déjà être étudiées.

Q : Madame LASSUS souhaite que la réhabilitation et l'optimisation des sentes rurales, notamment pour aller jusqu'à Montfort l'Amaury.

R : Monsieur WINOCOUR précise que ce point est bien prévu et qu'en tout état de cause il ne pourra être traité qu'au regard des situations budgétaires ou dans le cadre intercommunal.

OBJET :

DÉBAT SUR LES
ORIENTATIONS DU PADD
1/2

NOTA : - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 30/11/2015
Que la convocation du Conseil avait été faite le : 30/11/2015

Le Maire,

COMMUNE DE GROSROUVRE

DEPARTEMENT
YVELINES

ARRONDISSEMENT
RAMBOUILLET

CANTON
MONTFORT-L'AMAURY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc WINOCOUR, Maire.

Nombre	15
de Conseillers en exercice	
de Présents	14
de Votants	15

Etaient présents : M. WINOCOUR Marc, M. STOUDER Paul ; Mme BRION M. Thérèse ; Mme COMBE Anne ; M. CHABOCHE Alain ; Mme. LASSUS Mélanie ; Mme. LALANDRE Jacqueline ; Mr. BOURCIER Dany ; M. OLTEAN Victor M. SPORTES Alain ; Mme. POUSSIGNOT Marina ; M. LAMBERT Yves, Mme. LAINE Angèle, Mme. LALANDRE Jacqueline

Absents représentés : Mme. MILLION Anne représentée par M. Marc WINOCOUR

Secrétaire de séance :

Q : Madame LASSUS souhaite la prise en compte du développement durable dans le règlement.

R : Monsieur STOUDER indique que le règlement prévoira notamment l'interdiction de construction dans les zones à risques d'inondation. Par ailleurs, le règlement favorisera les démarches environnementales.

Il est prévu hors démarche du PLU la conception d'une plaquette pour le conseil aux pétitionnaires lors des constructions (récupération des eaux pluviales, utilisation des énergies renouvelables)

Q : M. PIBOULEAU rappelle que les effectifs de l'école ont connus une hausse dans les années 2000 lorsque les résidences secondaires sont devenues principales.

Sans nouveau point, Monsieur WINOCOUR clos le débat sur le PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente prise d'acte à laquelle est annexé le projet de PADD.

Celle-ci sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Pour extrait conforme
Le 3 décembre 2015



Le Maire,
Marc WINOCOUR

OBJET :

DÉBAT SUR LES
ORIENTATIONS DU PADD
2/2

NOTA : - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 30/11/2015
Que la convocation du Conseil avait été faite le : 30/11/2015

Le Maire,